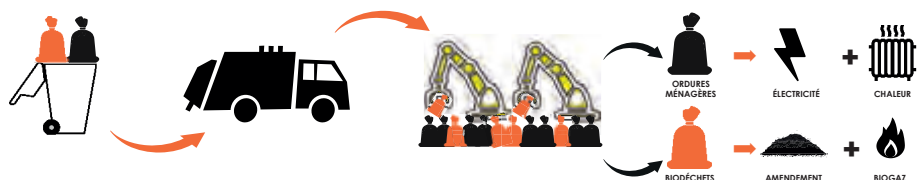


Ces sacs orange contenant vos biodéchets, seront collectés avec les sacs noirs d'ordures ménagères, puis seront séparés dans une unité de tri.

Les biodéchets seront ensuite valorisés dans un méthaniseur sous forme de biogaz et d'amendement pour l'agriculture.

Les ordures ménagères seront incinérées et valorisées en énergies (électricité et chaleur).



Informations complémentaires

- Les trois rouleaux distribués contiennent 26 sacs chacun, ce qui devrait vous permettre de trier durant environ 1 an. Les modalités de réapprovisionnement vous seront communiquées ultérieurement.
- Le sac orange fourni est le seul à pouvoir être trié automatiquement dans l'unité de tri. Si vous laissez vos biodéchets dans un sac « ordinaire », ils ne pourront malheureusement pas être valorisés.
- Ne surtout pas utiliser les sacs orange pour mettre d'autres déchets, sinon tout le tri sera compromis.
- Si vous avez un composteur, continuez à l'utiliser

**BESOIN D'AUTRES INFORMATIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS ÉQUIPES : COLLECTE@SIREDOM.COM**

63, rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES - 91029 EVRY CEDEX
01 69 74 23 50 - contact@siredom.com
@siredom



DOURDAN



**LE 1^{ER} JANVIER
2026**

**Je trie mes
Biodéchets**

▶ en les mettant dans les sacs orange mis à ma disposition, puis dans mon bac d'ordures ménagères

▶ ou dans mon composteur, si j'en possède un.



Pour vous permettre de trier vos biodéchets, un kit de collecte vient de vous être remis.



Ce kit est à conserver jusqu'au 1^{er} janvier 2026, date du lancement de la collecte des biodéchets.

PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Ensemble de la commune

Comment trier ses biodéchets facilement !



1

Je dépose mes biodéchets dans le sac orange fourni par la collectivité.



2

Une fois le sac rempli, je pense à chasser l'air et à le fermer avec un double noeud.



3

Je dépose ensuite le sac orange dans mon bac / ma borne dédié(e) aux ordures ménagères. Il sera collecté aux jours et horaires habituels.

Que mettre dans les sacs orange ?

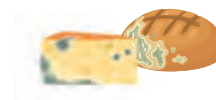
Toutes les épluchures fruits, légumes, coquilles d'œufs, etc.



Tous les restes de repas pain, pâtes, croutes de fromage, poisson, crevettes, viande, ossements.



Tous les aliments périmés (sans emballage)



Tous les filtres à café et sachets de thé fabriqués à base de coton ou de papier, sans agrafe.



Les serviettes en papier mouchoirs, feuilles d'essuie-tout ainsi que vos fleurs fanées.



NE PAS METTRE DANS LES SACS ORANGE

Les coquilles de fruits de mer sont à déposer dans les sacs noirs d'ordures ménagères.

